



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
9 octobre 2001
Français
Original: anglais

Première session ordinaire de 2002

28 janvier-8 février 2002, New York

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2001

Table des matières

*Numéro
de la décision*

Page

Première session ordinaire de 2001

(26 et 29 janvier-5 février, New York)

2001/1	Rôle du PNUD dans les situations de crise et d'après conflit.	3
2001/2	Coopération technique entre pays en développement	3
2001/3	PNUD : Suite donnée au rapport du Comité des commissaires aux comptes pour 1998-1999	4
2001/4	UNOPS : Suite donnée au rapport du Comité des commissaires aux comptes pour 1998-1999	5
2001/5	FNUAP : Suite donnée au rapport du Comité des commissaires aux comptes pour 1998-1999	5
2001/6	Projet de règlement financier commun concernant les contributions de sources non gouvernementales.	5
2001/7	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2001	7

Session annuelle de 2001

(11-22 juin, New York)

2001/8	Stratégie du FNUAP en matière d'information et de communication	11
2001/9	Plan stratégique de lutte du FNUAP contre le VIH/sida pour 2001-2005	12
2001/10	Rapport d'activité annuel présenté par le Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	13



2001/11	Processus de programmation du PNUD et du FNUAP	13
2001/12	Récapitulation des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2001	15

**Seconde session ordinaire de 2001
(10-14 septembre, New York)**

2001/13	PNUD : Projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003.	18
2001/14	UNOPS : Prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 2000-2001, projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003 et rapport sur le montant de la réserve opérationnelle.	20
2001/15	Assistance au Myanmar.	21
2001/16	FNUAP : Projet de budget d'appui biennal pour l'exercice 2002-2003.	21
2001/17	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa seconde session ordinaire de 2001	22

2001/1

Rôle du PNUD dans les situations de crise et d'après conflit

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur le rôle du Programme des Nations Unies pour le développement dans les situations de crise et d'après conflit (DP/2001/4 et Corr.1);
2. *Réaffirme* que le Programme des Nations Unies pour le développement a pour mandat fondamental de promouvoir le développement humain durable et que ses opérations doivent être conformes à son mandat, à ses principes et à la demande formulée par le gouvernement intéressé;
3. *Est conscient* que la prévention des crises et l'atténuation des conséquences des catastrophes devraient faire partie intégrante des stratégies de développement humain durable, et a conscience également que le Programme des Nations Unies pour le développement a une certaine expérience pratique des situations de crise et d'après conflit;
4. *Réaffirme* sa vive préoccupation devant le faible niveau des ressources de base du Programme et prie l'Administrateur de prendre toutes les mesures appropriées pour accroître ces ressources tout en améliorant la qualité de l'ensemble des services fournis par le Programme;
5. *Encourage* le Programme des Nations Unies pour le développement, dans le cadre des discussions engagées dans l'ensemble du système, à mener une action de sensibilisation pour faire reconnaître l'importance fondamentale d'une perspective de développement à long terme;
6. *Prie* le Programme des Nations Unies pour le développement, en sa qualité d'administrateur du système des coordonnateurs résidents, de renforcer son rôle de coordination et sa coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, conformément à son mandat fondamental.

5 février 2001

2001/2

Coopération technique entre pays en développement

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* que le deuxième cadre de coopération technique entre pays en développement (2001-2003) (DP/CF/TCDC/2) a été approuvé le 31 janvier 2001 et rappelle aussi la résolution 53/192 de l'Assemblée générale en date du 15 décembre 1998 et la résolution 2000/19 du Conseil économique et social en date du 28 juillet 2000;
2. *Prend note* des enseignements tirés du premier cadre de coopération, notamment la nécessité d'assurer la synergie des autres efforts entrepris par le Programme des Nations Unies pour le développement dans ce domaine et leur complémentarité, de procéder à une évaluation plus systématique de l'impact de la

coopération technique entre pays en développement et de s'attacher à faciliter les activités visant à renforcer les capacités Sud-Sud;

3. *Accueille avec satisfaction* les efforts déployés par l'Administrateur pour améliorer et intégrer la coopération technique entre pays en développement au sein du Programme des Nations Unies pour le développement et reconnaît le rôle unique du Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement dans ces efforts;

4. *Apprécie* les contributions au Fonds d'affectation spéciale Sud-Sud apportées par plusieurs pays et autres donateurs et encourage tous les partenaires à redoubler d'efforts pour appuyer la coopération technique entre pays en développement, en particulier au moyen de modèles novateurs de coopération Sud-Sud, compte tenu du fait que les partenariats actuels et nouveaux entre pays en développement et leurs organisations régionales constituent une base solide pour promouvoir le développement;

5. *Se déclare à nouveau préoccupé* par le faible montant des ressources de base du Programme des Nations Unies pour le développement qui a, lui-même, influé sur les ressources allouées au Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement;

6. *Prie* l'Administrateur d'envisager, dans le cadre des nouveaux arrangements applicables à la programmation, l'allocation de ressources supplémentaires aux activités faisant intervenir la coopération technique entre pays en développement, compte tenu de la situation financière générale et de la nécessité de disposer de ressources suffisantes pour mener à bien d'autres activités.

2 février 2001

2001/3

PNUD : Suite donnée au rapport du Comité des commissaires aux comptes pour 1998-1999

Le Conseil d'administration

1. *Constate* que le Programme des Nations Unies pour le développement a accompli des progrès considérables dans l'application des recommandations que le Comité des commissaires aux comptes a formulées dans ses précédents rapports et que des mesures sont actuellement prises pour donner suite à toutes les recommandations que le Comité des commissaires aux comptes a faites dans son rapport pour 1998-1999;

2. *Prend note avec satisfaction* des mesures décrites dans le document DP/2001/CRP.5 et prie instamment le secrétariat de prendre de nouvelles mesures appropriées pour assurer la présentation dans les délais requis d'états financiers conformes et exacts suivant les normes de comptabilité du système des Nations Unies.

1er février 2001

2001/4

UNOPS : Suite donnée au rapport du Comité des commissaires aux comptes pour 1998-1999

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* du rapport sur le suivi des recommandations formulées dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes (DP/2001/8);
2. *Prie* le Directeur exécutif de lui présenter, à sa première session ordinaire de 2002, un aperçu général actualisé de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, y compris les activités de suivi ayant été menées à bien.

1er février 2001

2001/5

FNUAP : Suite donnée au rapport du Comité des commissaires aux comptes pour 1998-1999

Le Conseil d'administration

Prend note du rapport du Directeur exécutif concernant les mesures qui ont été prises ou qui sont envisagées pour assurer l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice 1998-1999, qui figurent dans le document DP/FPA/2001/2.

1er février 2001

2001/6

Projet de règlement financier commun concernant les contributions de sources non gouvernementales

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* du rapport sur le règlement financier commun concernant les contributions de sources non gouvernementales (DP/FPA/2001/3 et DP/2001/9);
2. *Approuve* les projets d'articles communs qui figurent en annexe à la présente décision.

31 janvier 2001

Annexe
Projets d'articles communs du Règlement financier1. *Premier article commun**Pour le FNUAP*

« Le FNUAP peut accepter des contributions des gouvernements des États Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres des institutions spécialisées ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique, ainsi que des institutions et organismes eux-mêmes. Le FNUAP peut également accepter d'autres contributions, y compris des contributions de sources intergouvernementales, non gouvernementales ou privées, et les utiliser soit pour apporter au Fonds un appui de caractère général, soit pour atteindre des objectifs compatibles avec ceux du Fonds. »

Pour le PNUD

« Le PNUD peut accepter des contributions des gouvernements des États Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres des institutions spécialisées ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique, ainsi que des institutions et organismes eux-mêmes. Le PNUD peut également accepter d'autres contributions, y compris des contributions de sources intergouvernementales, non gouvernementales ou privées, et les utiliser soit pour apporter au Programme un appui de caractère général, soit pour atteindre des objectifs compatibles avec ceux du Programme. »

2. *Deuxième article commun**Pour le FNUAP*

« Le Directeur exécutif fait rapport chaque année au Conseil d'administration sur chacune des contributions reçues de sources intergouvernementales, non gouvernementales ou privées, sous réserve des limites particulières fixées par le Conseil. »

Pour le PNUD

« L'Administrateur fait rapport chaque année au Conseil d'administration sur chacune des contributions reçues de sources intergouvernementales, non gouvernementales ou privées, sous réserve des limites particulières fixées par le Conseil. »

3. Les modalités d'application du deuxième article commun du Règlement financier doivent être précisées au moyen de la règle de gestion financière commune suivante : « Il est fait rapport chaque année au Conseil d'administration sur chacune des contributions d'un montant supérieur à 100 000 dollars reçus de sources intergouvernementales, non gouvernementales ou privées. »

4. Dans le cas du FNUAP, le premier article commun remplacerait l'article 4.1, tandis que l'article 4.9 est supprimé. Le deuxième article commun remplace l'actuel article 4.11.

5. Dans le cas du PNUD, le premier article commun remplace l'actuel article 5.02, tandis que le deuxième article commun remplace l'actuel article 5.09.

31 janvier 2001

2001/7

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2001

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa première session ordinaire de 2001, il a :

Point 1. Questions d'organisation

Élu pour 2001 les membres du Bureau dont les noms suivent :

Président : S. E. M. Gert Rosenthal (Guatemala)
 Vice-Président : M. Grant Robertson (Nouvelle-Zélande)
 Vice-Président : M. Azanaw Taddesse Abreha (Éthiopie)
 Vice-Président : M. Le Hoai Trung (Viet Nam)
 Vice-Président : M. Volodymyr G. Krokmal (Ukraine)

Pris note de l'élection par le Conseil économique et social de la délégation djiboutienne pour remplacer la délégation comorienne en tant que membre du Conseil d'administration pendant la période 2001-2003;

Approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa première session ordinaire de 2001 (DP/2001/L.1 et Corr.1), tels qu'ils avaient été modifiés oralement;

Approuvé le rapport de sa troisième session ordinaire de 2000 (DP/2001/1);

Approuvé son plan de travail annuel pour 2001 (DP/2001/3);

Décidé de reporter de la deuxième session ordinaire de 2001 à la première session ordinaire de 2002 l'examen du point 8 de l'ordre du jour relatif au Programme consultatif technique du FNUAP;

Approuvé son plan de travail provisoire pour sa session annuelle de 2001;

Approuvé le calendrier ci-après pour ses sessions de 2001 :

Session annuelle de 2001 11-22 juin 2001 (New York)

Deuxième session ordinaire de 2001 10-14 septembre 2001

Débat consacré au PNUD

Point 2. Plans d'action du PNUD pour 2000-2003

Pris note du point sur les plans d'action du PNUD pour 2000-2003 (DP/2001/CRP.2);

Pris acte du rapport sur le suivi de la réunion ministérielle sur le PNUD du 11 septembre 2000 (DP/2001/CRP.3) ainsi que des observations formulées à ce sujet;

Adopté la décision 2001/1 du 2 février 2001 concernant le rôle du PNUD dans les situations de crise et d'après conflit;

Point 3. Cadres de coopération de pays et questions connexes

Pris note du rapport sur l'assistance au Myanmar (DP/2001/5) et prié l'Administrateur, compte tenu des conclusions présentées par la mission d'évaluation indépendante au Myanmar, de lui soumettre dans les meilleurs délais, pour examen par le Conseil d'administration, un projet relatif à la poursuite de l'aide du Programme des Nations Unies pour le développement dans un pays conformément aux directives établies dans ses décisions 93/21, 96/1 et 98/14;

Approuvé les cadres de coopération de pays ci-après :

Premier cadre de coopération avec la Turquie	DP/CCF/TUR/1
Deuxième cadre de coopération avec le Bangladesh	DP/CCF/BGD/2
Deuxième cadre de coopération avec le Bélarus	DP/CCF/BLR/2
Deuxième cadre de coopération avec la Bosnie-Herzégovine	DP/CCF/BIH/2 et Corr.1
Deuxième cadre de coopération avec le Cambodge	DP/CCF/CMB/2
Deuxième cadre de coopération avec la Croatie	DP/CCF/CRO/2
Deuxième cadre de coopération avec la Géorgie	DP/CCF/GEO/2
Deuxième cadre de coopération avec la Lettonie	DP/CCF/LAT/2
Deuxième cadre de coopération avec la Lituanie	DP/CCF/LIT/2
Deuxième cadre de coopération avec Maurice	DP/CCF/MAR/2
Deuxième cadre de coopération avec la Fédération de Russie	DP/CCF/RUS/2 et Corr.1
Deuxième cadre de coopération avec Sainte-Hélène	DP/CCF/STH/2
Deuxième cadre de coopération avec l'Arabie saoudite	DP/CCF/SAU/2
Deuxième cadre de coopération avec l'Ouganda	DP/CCF/UGA/2

Pris note des prorogations de cadres de coopération ci-après :

Première prorogation du premier cadre de coopération avec le Burundi	DP/CCF/BDI/1/EXT.I
Première prorogation du premier cadre de coopération avec le Koweït	DP/CCF/KUW/1/EXT.I
Première prorogation du premier cadre de coopération avec la République démocratique populaire lao	DP/CCF/LAO/1/EXT.I
Première prorogation du premier cadre de coopération avec la Jamahiriya arabe libyenne	DP/CCF/LIB/1/EXT.I
Première prorogation du premier cadre de coopération avec le Rwanda	DP/CCF/RWA/1/EXT.I
Première prorogation du premier cadre de coopération avec la Syrie	DP/CCF/SYR/1/EXT.I

Approuvé les prorogations des cadres de coopération de pays et de coopération régionale ci-après :

Deuxième prorogation du premier cadre de coopération avec l'Érythrée	DP/CCF/ERI/1/EXT.II
Deuxième prorogation du premier cadre de coopération avec l'Estonie	DP/CCF/EST/1/EXT.II
Deuxième prorogation du premier cadre de coopération avec la République de Moldova	DP/CCF/MOL/1/EXT.II
Deuxième prorogation du premier cadre de coopération régionale avec l'Europe et la Communauté d'États indépendants	DP/RCF/REC/1/EXT.II

Pris note des rapports d'examen de pays et de régions ci-après :

Premier rapport d'examen pour le Lesotho	DP/CRR/LES/1
Premier rapport d'examen pour la Lituanie	DP/CRR/LIT/1
Premier rapport d'examen pour le Népal	DP/CRR/NEP/1
Premier rapport d'examen pour le Yémen	DP/CRR/YEM/1 et Corr.1
Examen du premier cadre de coopération régionale pour les États arabes	DP/RRR/RAS/1

Approuvé le deuxième cadre de coopération mondiale (DP/GCF/2);

Point 4. Coopération technique entre pays en développement

Approuvé le deuxième cadre de coopération technique entre pays en développement (DP/CF/TCDC/2)

Adopté la décision 2001/2 du 2 février 2001 sur la coopération technique entre pays en développement;

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

Point 5. Rapports du Conseil économique et social

Pris note des rapports de l'Administrateur du PNUD (DP/2001/6) et du Directeur exécutif du FNUAP (DP/FPA/2001/1) au Conseil économique et social et décidé de les transmettre au Conseil, avec les observations formulées à ce sujet;

Point 6. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 1998-1999

Adopté la décision 2001/3 du 1er février 2001 intitulée « PNUD : Suite donnée au rapport du Comité des commissaires aux comptes pour 1998-1999 »;

Adopté la décision 2001/4 du 1er février 2001 intitulée « UNOPS : Suite donnée au rapport du Comité des commissaires aux comptes pour 1998-1999 »;

Adopté la décision 2001/5 du 1er février 2001 intitulée « FNUAP : Suite donnée au rapport du Comité des commissaires aux comptes pour 1998-1999 »;

Point 7. Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2001/6 du 31 janvier 2001 intitulée « Projet de règlement financier commun concernant les contributions de sources non gouvernementales » (DP/FPA/2001/3-DP/2001/9);

Débat consacré au FNUAP

Point 8. Programmes de pays et questions connexes

Pris note du rapport oral sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du programme multinational pour 2000-2003;

Approuvé les programmes d'assistance ci-après :

Assistance au Gouvernement du Burkina Faso	DP/FPA/BFA/5
Assistance au Gouvernement tchadien	DP/FPA/TCD/4
Assistance au Gouvernement ghanéen	DP/FPA/GHA/4
Assistance au Gouvernement namibien	DP/FPA/NAM/3

Assistance au Gouvernement ougandais	DP/FPA/UGA/5
Assistance au peuple palestinien	DP/FPA/PAPP/2
Assistance au Gouvernement turc	DP/FPA/TUR/3
Assistance au Gouvernement indonésien	DP/FPA/INS/6
Assistance au Gouvernement équatorien	DP/FPA/ECU/3
Assistance au Gouvernement guatémaltèque	DP/FPA/GTM/4
Assistance au Gouvernement péruvien	DP/FPA/PER/6

Point 9. Questions diverses

Autorisé le Bureau du Conseil d'administration à confirmer le choix des représentants des États d'Afrique, des États d'Asie et des États d'Amérique latine et des Caraïbes devant siéger au Comité OMS/UNICEF/FNUAP de coordination des questions sanitaires pour un mandat de deux ans;

Pris note du rapport oral du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets sur l'utilisation de la réserve opérationnelle;

Point 10. Réunion commune des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP et de l'UNICEF, avec la participation du PAM

Tenu une réunion commune des Conseil d'administration du PNUD/FNUAP et de l'UNICEF, avec la participation du PAM, sur les progrès réalisés dans l'utilisation des cadres communs de pays pour les indicateurs d'évaluation.

5 février 2001

2001/8 Stratégie du FNUAP en matière d'information et de communication

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'examen de la stratégie d'information et de communication figurant dans le document DP/FPA/2001/6;
2. *Fait siennes* les mesures prises par le FNUAP pour mieux mener sa stratégie d'information et de communication telle qu'adoptée par le Conseil d'administration dans sa décision 97/13;
3. *Prie instamment* le FNUAP de tirer parti de l'expérience acquise et de continuer à mettre au point des façons novatrices de mettre en oeuvre sa stratégie en matière d'information et de communication;

4. *Demande instamment* à la communauté internationale d'accroître le soutien financier qu'elle apporte à la réalisation des objectifs définis lors de la CIPD et de l'examen quinquennal de la mise en oeuvre de la CIPD.

12 juin 2001

2001/9

Plan stratégique de lutte du FNUAP contre le VIH/sida pour 2001-2005

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du document DP/FPA/2001/9;
2. *Souscrit* à l'action de fond proposée pour les années 2001-2005 en ce qui concerne le VIH/sida, telle qu'elle est décrite dans le document DP/FPA/2001/9;
3. *Souscrit* à l'approche générale adoptée par le Fonds en matière de collaboration et de coordination avec le Programme des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et le Groupe des Nations Unies pour le développement, ainsi qu'avec d'autres institutions et organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et le secteur privé;
4. *Reconnaît* l'expérience et l'avantage comparatif du FNUAP dans l'exercice de ses fonctions de chef de file pour mettre en oeuvre les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et les critères de la CIPD+5, et pour tirer parti des vastes réseaux dont il dispose au niveau des pays et, à cet égard, prie le FNUAP, dans le contexte des recommandations du Conseil de coordination du programme de l'ONUSIDA¹, de redoubler d'efforts et de jouer un rôle de premier plan plus visible dans la prévention de la contamination par le VIH, en particulier chez les jeunes;
5. *Encourage* le FNUAP à continuer de mettre à profit son expérience pour aborder les problèmes liés aux sexospécificités, notamment le rôle des hommes, dans le cadre des activités de prévention du VIH;
6. *Encourage aussi* tous les gouvernements à appuyer les efforts du FNUAP en renforçant leur engagement, y compris leur engagement financier, de contenir et d'enrayer la propagation du VIH/sida dans les pays de programme.

14 juin 2001

¹ Présentées au titre du point 2 du Plan stratégique des Nations Unies sur le VIH/sida pour 2001-2005 dans le rapport du Directeur exécutif d'ONUSIDA sur la onzième réunion du Conseil de coordination du Programme.

2001/10

Rapport d'activité annuel présenté par le Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (DP/2001/19);
2. *Prend note également* du fait qu'en 2000, un prélèvement d'un montant de 6,8 millions de dollars a été opéré sur les réserves opérationnelles de l'UNOPS, en vue de couvrir des dépenses non renouvelables précédemment approuvées (3 millions de dollars) et un manque à gagner dans les recettes de 2000 (3,8 millions de dollars);
3. *Demande* au Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets de continuer à examiner minutieusement les paramètres du modèle financier du Bureau et de lui rendre compte des tendances à sa deuxième session ordinaire de 2001 dans le cadre du rapport sur les prévisions de dépenses pour l'exercice biennal actuel et les exercices futurs.

14 juin 2001

2001/11

Processus de programmation du PNUD et du FNUAP

Le Conseil d'administration

1. *Déclare à nouveau* que les caractéristiques fondamentales des activités opérationnelles des fonds et programmes des Nations Unies doivent être l'universalité, le financement volontaire et à titre gracieux, la neutralité et le multilatéralisme;
2. *Réaffirme* sa décision 2000/12, et à cet égard se félicite des efforts déployés par les membres du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement en vue d'harmoniser encore les programmes et de normaliser les procédures régissant ces programmes;
3. *Souligne* qu'il convient que le processus de programmation soit inspiré et conduit par les pays et réponde aux priorités et aux besoins nationaux, et réaffirme à ce sujet qu'il revient aux gouvernements de formuler leurs programmes de pays, en consultation avec les organismes des Nations Unies concernés, y compris les institutions spécialisées, ainsi qu'avec d'autres partenaires, le cas échéant;
4. *Souligne* qu'il importe de renforcer le système des coordonnateurs résidents en resserrant les liens de collaboration et de partenariat entre les institutions spécialisées, les fonds et les programmes des Nations Unies, tant au niveau des sièges qu'au niveau des pays, en vue d'aboutir à une plus grande cohérence, à une meilleure synergie et à une coordination plus efficace;
5. *Souligne* l'importance de l'existence d'un plan-cadre propre à chaque pays sur lequel les partenaires membres du Groupe des Nations Unies pour le

développement puissent appuyer leurs programmes, aux fins de l'accroissement des effets des activités opérationnelles menées pour le développement par les organismes des Nations Unies;

6. *Encourage* les pays bénéficiaires de programmes qui ont déjà élaboré un bilan commun de pays/plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement établi conjointement avec leur gouvernement et approuvé par celui-ci, ou qui comptent en élaborer un, à s'en servir, à titre expérimental, comme cadre commun pour la planification des activités opérationnelles des organismes des Nations Unies à l'échelon du pays, à compter de la session annuelle de 2002;

7. *Décide* ce qui suit :

a) Le processus de programmation commun s'appuiera sur le cadre de planification commun qui existe actuellement, et les gouvernements élaboreront les ébauches de plan de pays des différents organismes en consultation avec les organismes compétents des Nations Unies, y compris les institutions spécialisées, et, le cas échéant, avec les autres partenaires concernés;

b) Les projets d'ébauche de plan de pays feront ressortir les principaux éléments des programmes de pays proposés, tels que les priorités, les stratégies, les résultats escomptés et le budget envisagé;

c) Les projets d'ébauche de plan de pays seront présentés aux conseils d'administration pour examen à leur session annuelle, et, si possible, le Bilan commun de pays/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement leur sera communiqué pour information;

d) Il examinera les projets d'ébauche de plan de pays, après quoi l'Administrateur du PNUD et le Directeur exécutif du FNUAP aideront les gouvernements à achever d'établir leur programme de pays, compte tenu des observations qu'il aura formulées;

e) Les programmes de pays seront affichés, au plus tard au mois d'octobre de leur dernière année, sur les sites Web des différents partenaires du Groupe des Nations Unies pour le développement, et ils seront approuvés en janvier selon la procédure d'accord tacite sans avoir été examinés ni débattus, sauf dans le cas où cinq membres auront informé le secrétariat par écrit, avant la session, qu'ils souhaitent que le Conseil d'administration examine un programme de pays particulier;

8. *Prie* l'Administrateur et le Directeur exécutif de lui faire rapport à sa session annuelle de 2003 sur les outils communs servant à suivre le déroulement des différents programmes de pays et à en évaluer les résultats, en vue de pousser encore plus loin l'harmonisation et la normalisation du processus de programmation;

9. *Prie* le Groupe des Nations Unies pour le développement de perfectionner encore le processus de planification en s'appuyant sur la présente décision, compte tenu des observations formulées lors de ses réunions;

10. *Invite* les Conseils d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial à examiner la question du processus de programmation à leur prochaine session;

11. *Prie* l'Administrateur et le Directeur exécutif de lui faire rapport à sa session annuelle de 2004 sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la présente décision.

22 juin 2001

2001/12 Récapitulation des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2001

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa session annuelle de 2001, il a :

Point 1. Questions d'organisation

Élu Mme Ginette Lachance (Canada) à la vice-présidence du Conseil pour succéder à M. Grant Robertson (Nouvelle-Zélande);

Adopté l'ordre du jour et le plan de travail pour sa session annuelle de 2001 (DP/2001/L.2 et Corr.1) tels qu'ils ont été amendés oralement;

Adopté le rapport sur les travaux de sa première session ordinaire de 2001 (DP/2001/11);

Convenu du calendrier suivant pour ses sessions en 2001 et 2002 :

Seconde session ordinaire de 2001	10-14 septembre 2001
Première session ordinaire de 2002	28 janvier-8 février 2002
Session annuelle de 2002	17-28 juin 2002 (Genève)
Seconde session ordinaire de 2002	23-27 septembre 2002

Approuvé son plan de travail provisoire pour sa seconde session ordinaire de 2001;

Tenu une manifestation spéciale à l'occasion du trentième anniversaire de la création des Volontaires des Nations Unies, le 21 juin 2001;

Débat consacré au FNUAP

Point 2. Rapport du Directeur exécutif pour 2000

Pris note du rapport du Directeur exécutif pour 2000 [DP/FPA/2000/4 (Part I et Part I/Add.1, Part II, Part III et Part IV)];

Point 3. Engagements de financement pris à l'égard du FNUAP

Pris acte du rapport sur les engagements de financement pluriannuel pris à l'égard du FNUAP (DP/FPA/2001/5);

Point 4. Stratégie en matière d'information et de communication

Adopté la décision 2001/8 du 12 juin 2001 sur la stratégie du FNUAP en matière d'information et de communication;

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

Point 5. Processus de programmation

Adopté la décision 2001/11 du 22 juin 2001 sur le processus de programmation du PNUD et du FNUAP;

Point 6. Audit et contrôle internes

Pris note des rapports sur les activités d'audit et de contrôle internes du Programme des Nations Unies pour le développement (DP/2001/13), du Fonds des Nations Unies pour la population (DP/FPA/2001/8) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (DP/2001/15);

Point 7. Rapport sur les missions de visite

Pris note des rapports sur les missions de visite effectuées au Honduras (DP/2001/CRP.6) et en Bosnie-Herzégovine (DP/2001/CRP.7);

Point 8. ONUSIDA

Adopté la décision 2001/9 du 14 juin 2001 sur les contributions du PNUD au plan stratégique des Nations Unies sur le VIH/sida pour 2001-2005;

Décidé de reprendre l'examen des contributions du PNUD au plan stratégique des Nations Unies sur le VIH/sida (résolution 1999/36 du Conseil économique et social, par. 9) à sa première session ordinaire de 2002;

Débat consacré au PNUD

Point 9. Rapport annuel de l'Administrateur

Pris note du rapport annuel de l'Administrateur pour 2000, y compris de son rapport annuel axé sur les résultats pour 2000 (DP/2001/14 et Add.1 à 3);

Point 10. Fonds d'équipement des Nations Unies

Pris note du rapport annuel axé sur les résultats du Fonds d'équipement des Nations Unies (DP/2001/17) et décidé de reporter à 2004 l'examen de l'impact des programmes et projets du Fonds, prévu dans sa décision 99/22;

Point 11. Les technologies de l'information au service du développement

Pris note du rôle du PNUD dans le domaine des technologies de l'information au service du développement (DP/2001/CRP.8);

Point 12. Ressources financières

Pris note du rapport sur l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD et de ses fonds et programmes associés (DP/2001/18) et sur l'actualisation des engagements de financement (DP/2001/CRP.9);

Pris note du rapport sur les questions et principes concernant les améliorations qui pourraient être apportées au mécanisme de financement des programmes (DP/2001/CRP.10);

Point 13. Cadres de coopération et questions connexes

Pris acte du rapport sur les options en ce qui concerne de nouveaux instruments de programmation par pays du PNUD (DP/2001/CRP.11);

Approuvé les cadres de coopération avec les pays ci-après :

Deuxième cadre de coopération avec l'ex-République yougoslave de Macédoine	DP/CCF/MCD/2
---	--------------

Deuxième cadre de coopération avec le Tadjikistan	DP/CCF/TAJ/2
---	--------------

Approuvé la deuxième prorogation du premier cadre de coopération avec l'Ukraine (DP/CCF/UKR/1/EXT.II);

Pris note des prorogations des cadres de coopération avec les pays ci-après :

Première prorogation du premier cadre de coopération avec l'Algérie	DP/CCF/ALG/1/EXT.I
--	--------------------

Première prorogation du premier cadre de coopération avec le Lesotho	DP/CCF/LES/1/EXT.I
---	--------------------

Première prorogation du premier cadre de coopération avec la Namibie	DP/CCF/NAM/1/EXT.I
---	--------------------

Point 14. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Adopté la décision 2001/10 du 14 juin 2001 sur le rapport annuel du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (DP/2001/19);

Point 15. Évaluation

Décidé d'examiner l'évaluation du financement au moyen de ressources autres que les ressources de base (DP/2001/CRP.12) et l'évaluation de l'exécution directe (DP/2001/CRP.13) à sa seconde session ordinaire de 2001;

Décidé de reporter l'examen des relations entre le PNUD et l'UNOPS à sa seconde session ordinaire de 2001;

Point 16. Questions diverses

Pris note du rapport sur l'issue de la troisième réunion du Comité OMS/UNICEF/FNUAP de coordination des questions sanitaires, qui a eu lieu les 19 et 20 avril 2001;

Pris note des décisions que le Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement a adoptées à sa deuxième session, du 29 mai au 1er juin 2001.

22 juin 2001

2001/13

PNUD : Projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003

Le Conseil d'administration,

1. *Prend note* du rapport de l'Administrateur sur le projet de budget d'appui biennal pour l'exercice 2002-2003, figurant dans le document DP/2001/21, qui fait partie intégrante du cadre d'allocation intégrée des ressources du plan de financement pluriannuel;

2. *Prend note également* des propositions de l'Administrateur concernant le cadre financier et le plan de ressources connexe du PNUD, qui figurent aux paragraphes 3 à 11 du document DP/2001/21;

3. *Prend note en outre* des indications données par l'Administrateur concernant l'amélioration de la situation en ce qui concerne le versement par les gouvernements des pays hôtes de leurs contributions aux dépenses locales des bureaux extérieurs et encourage tous ces gouvernements à continuer à l'améliorer en s'acquittant intégralement de leurs obligations;

4. *Prend note* des indications données par l'Administrateur concernant la révision de la proportion des dépenses des bureaux de pays qui sera imputée à l'appui aux activités opérationnelles du système des Nations Unies;

5. *Apprécie* les efforts menés par l'Administrateur pour réduire le volume global du budget; met l'accent sur l'engagement pris par le PNUD en faveur des pays les moins avancés et, tenant compte des besoins de développement de ces pays, tels qu'ils sont exprimés dans le Plan d'action adopté lors de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, prie l'Administrateur de réduire les coupes prévus dans le budget d'appui en ce qui concerne ces pays;

6. *Prend note* des propositions de l'Administrateur concernant la gestion des ressources humaines qui figurent aux paragraphes 101 à 103 du document DP/2001/21;

7. *Prend note également* des propositions de l'Administrateur relatives aux technologies de l'information et de la communication qui figurent aux paragraphes 104 à 109 du document DP/2001/21 et *approuve* la demande de l'Administrateur tendant à constituer une réserve provisoire de 11,4 millions de dollars, montant qui sera imputé sur le solde général des ressources et pourrait être compensé par des économies réalisées pendant l'exercice budgétaire en cours;

8. *Prend note en outre* de la proposition de l'Administrateur concernant l'assurance maladie après la cessation du service, telle qu'elle figure aux paragraphes 116 à 118 du document DP/2001/21;

9. *Prend note* de la proposition de l'Administrateur relative à l'ouverture de crédits au titre de la sécurité du personnel, qui figure aux paragraphes 119 à 124 du document DP/2001/21;

10. *Approuve* l'ouverture de crédits d'un montant brut de 566 889 700 dollars aux fins indiquées ci-après et décide que les recettes prévues, soit 64 327 000 dollars, viendront en déduction du montant brut des crédits ouverts, le montant estimatif net des crédits à ouvrir s'élevant par conséquent à 502 562 700 dollars;

11. *Autorise* l'Administrateur à virer des ressources d'une ligne de crédit à une autre, à concurrence de 5 % du montant de la ligne de crédit à laquelle les ressources sont virées.

Budget d'appui biennal 2002-2003

(En milliers de dollars des États-Unis)

Appui aux programmes	
Bureaux de pays	273 781,1
Siège	62 356,0
Total partiel	336 137,1
Gestion et administration	116 457,7
Appui aux activités opérationnelles du système des Nations Unies	
Bureaux de pays	81 778,8
Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement	2 700,9
Bureau des services d'achats interorganisations	1 112,7
Volontaires des Nations Unies	28 702,4
Total partiel	114 294,8
Montant brut total des crédits à ouvrir	566 889,7
À déduire : Montant estimatif des recettes	64 327,0
Montant estimatif net des crédits à ouvrir	502 562,7

12. *Prend note* du rapport de l'Administrateur sur le projet de budget d'appui biennal pour l'exercice 2002-2003 du Fonds d'équipement des Nations Unies et du

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme figurant dans le document DP/2001/21;

13. *Approuve* l'ouverture de crédits dont le montant brut pour chacun des fonds est indiqué ci-après :

Budget d'appui biennal pour 2002-2003

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>FENU</i>	<i>UNIFEM</i>
Montant total des crédits à ouvrir	13 658,5	12 337,5

14. *Prend note* de la proposition du Directeur exécutif du Fonds de développement des Nations Unies pour les femmes figurant au paragraphe 138 du document DP/2001/21 et le prie de continuer à veiller à ce que toutes les décisions concernant le nombre et le classement des postes favorisent pleinement la réalisation des objectifs arrêtés dans la Stratégie et le Plan d'exécution pour la période 2000-2003 et tiennent compte des ressources financières disponibles.

2001/14

UNOPS : Prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 2000-2001, projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003 et rapport sur le montant de la réserve opérationnelle

Le Conseil d'administration,

1. *Prend note* du rapport du Directeur exécutif sur les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 2000-2001, le projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003 et l'examen du montant de la réserve opérationnelle (DP/2001/28 et Add.1), et du rapport y relatif du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (DP/2001/29);

2. *Approuve* les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 2000-2001, soit un montant de 110,6 millions de dollars;

3. *Approuve* le projet de budget pour l'exercice biennal 2000-2003, soit un montant de 113 millions de dollars;

4. *Approuve* le tableau d'effectifs proposé pour l'exercice biennal 2000-2001;

5. *Approuve* la modification de l'article 8.3 a) iv) du Règlement financier de l'UNOPS, qui figure au paragraphe 40 du document DP/2001/28;

6. *Approuve* la proposition consistant à modifier la formule de calcul du niveau de la réserve opérationnelle de l'UNOPS de manière que cette réserve soit fixée à 4 % de la moyenne mobile des dépenses inscrites au budget administratif et au budget des projets des trois exercices précédents.

2001/15

Assistance au Myanmar

Le Conseil d'administration,

1. *Prend* note des propositions présentées au chapitre III du document DP/2001/27 concernant l'assistance future au Myanmar;

2. *Approuve* la poursuite du financement d'activités menées par le PNUD à l'intention du Myanmar, dans les secteurs définis précédemment dans sa décision 93/21, par des ressources prélevées sur les montants cibles pour l'allocation des ressources de base (MCARB) (à hauteur de 22 millions de dollars environ), et confirmés dans ses décisions 96/1 et 98/14, pour la période de programmation de trois ans allant de janvier 2002 à décembre 2004;

3. *Autorise* l'Administrateur à approuver, projet par projet, la reconduction de projets réalisés dans le cadre de l'Initiative pour le développement humain à concurrence de 50 millions de dollars, dans l'éventualité où des ressources complémentaires pourraient être dégagées, comme indiqué au chapitre IV du document DP/2001/27;

4. *Autorise* en outre l'Administrateur à mobiliser des ressources complémentaires pour compléter les ressources de base limitées affectées aux activités qu'il est proposé de réaliser, au titre de l'Initiative, pour la période de programmation 2002-2004, conformément aux directives énoncées dans les décisions 93/21, 96/1 et 98/14 du Conseil d'administration.

2001/16

FNUAP : Projet de budget d'appui biennal pour l'exercice 2002-2003

Le Conseil d'administration,

Ayant examiné le projet de budget d'appui biennal du Fonds des Nations Unies pour la population, établi pour l'exercice 2002-2003, contenu dans le document publié sous la cote DP/FPA/2001/10,

1. *Approuve* des crédits d'un montant brut de 168,3 millions de dollars aux fins indiquées ci-après et décide que les recettes prévues, d'un montant de 21,8 millions de dollars, viendront en déduction du montant net des crédits à ouvrir s'élevant ainsi à 146,5 millions de dollars, ventilés comme suit :

Budget d'appui biennal pour l'exercice 2002-2003

(En milliers de dollars des États-Unis)

Appui aux programmes	
Bureaux de pays	82 064,0
Siège	37 585,2
Total partiel	119 649,2

Gestion et administration de l'organisation	48 611,0
Montant total des crédits ouverts	168 260,2
<i>À déduire</i> : montant estimatif des recettes	(21 800,0)
Montant estimatif net des crédits à ouvrir	146 460,2

2. *Autorise* le Directeur exécutif à virer des ressources d'une ligne de crédit à l'autre jusqu'à concurrence de 5 % du montant correspondant à la ligne de crédit à laquelle le virement est effectué;

3. *Engage* le Directeur exécutif à procéder aux reclassements de poste proposés avec la plus grande prudence et dans la plus grande transparence, en tenant compte des risques de conflit avec les besoins définis dans le cadre de l'enquête sur l'évaluation des besoins des bureaux extérieurs;

4. *Prie* le Directeur exécutif de présenter une stratégie détaillée de mise en valeur des ressources humaines pour adoption à la seconde session ordinaire de 2002;

5. *Prie* le Directeur exécutif de lui présenter, à sa seconde session ordinaire de 2002, des projets de révision du budget d'appui biennal de l'exercice 2002-2003 résultant de l'examen approfondi des besoins de l'organisation, y compris l'enquête sur l'évaluation des besoins des bureaux extérieurs.

2001/17

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa seconde session ordinaire de 2001

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa seconde session ordinaire de 2001, il a :

Point 1. Questions d'organisation

Approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa seconde session ordinaire de 2001 (DP/2001/L.3 et Corr.1), tels qu'ils avaient été modifiés oralement;

Approuvé la liste de questions devant être examinées par le Conseil d'administration en 2002 (DP/2001/CRP.16), telle qu'elle avait été modifiée oralement;

Approuvé son plan de travail provisoire pour la première session ordinaire de 2002;

Approuvé le calendrier ci-après pour ses sessions de 2002 :

Première session ordinaire :	28 janvier-8 février 2002
Session annuelle :	17-28 juin 2002 (Genève)
Seconde session ordinaire :	23-27 septembre 2002

Pris note des propositions relatives à la rationalisation de sa documentation et de ses méthodes de travail (DP/2001/CRP.17-DP/FPA/2001/CRP.2) et des observations faites à ce sujet;

Débat consacré au PNUD

Point 2. Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2001/13 du 14 septembre 2001 sur le projet du budget du PNUD pour l'exercice biennal 2002-2003;

Pris note du rapport sur l'examen annuel de la situation financière du PNUD en 2000 (DP/2001/22 et Add.1);

Pris note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003 (DP/2001/24);

Pris note des informations concernant les dépenses de coopération technique du système des Nations Unies en 2000 (DP/2001/30 et Corr.1 et DP/2001/30/Add.1);

Pris note de l'amendement aux règles de gestion financière du PNUD (DP/2001/CRP.18);

Point 3. Plan de financement pluriannuel

Pris note du rapport sur la mise à jour du plan de financement pluriannuel et la révision du cadre intégré d'allocation des ressources (DP/2001/25);

Point 4. Évaluation

Décidé de reporter à sa première session ordinaire de 2002 l'examen du point 4 de l'ordre du jour;

Souligné la responsabilité qui lui incombe de fournir des orientations stratégiques au PNUD et à l'UNOPS sur le suivi de l'évaluation de leurs relations et, rappelant ses décisions 2000/16 et 2000/22 relatives au document DP/2000/35, exprimé le souhait de recevoir le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur la question, accompagné des observations y relatives du Secrétaire général de même que de celles du PNUD et de l'UNOPS, à la mi-novembre 2001 au plus tard;

Point 5. Cadres de coopération de pays et questions connexes

Adopté la décision 2001/15 du 14 septembre 2001 sur l'assistance au Myanmar;

Approuvé le deuxième cadre de coopération régionale pour l'Asie et le Pacifique DP/RCF/RAP/2

Pris note des rapports d'examen des pays indiqués ci-après :

Rapport d'examen de pays pour le Ghana DP/CRR/GHA/1

Rapport d'examen de pays pour la République populaire démocratique de Corée DP/CRR/DRK/1

Rapport d'examen de pays pour l'Égypte	DP/CRR/EGY/1
Rapport d'examen de pays pour la République de Moldova	DP/CRR/MOL/1
Rapport d'examen de pays pour le Brésil	DP/CRR/BRA/1
Rapport d'examen de pays pour le Guyana	DP/CRR/GUY/1

Approuvé les cadres de coopération de pays ci-après :

Deuxième cadre de coopération de pays avec le Burkina Faso	DP/CCF/BKF/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec le Burundi	DP/CCF/BDI/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec le Tchad	DP/CCF/CHD/2 et corr.1
Deuxième cadre de coopération de pays avec la Gambie	DP/CCF/GAM/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec le Lesotho	DP/CCF/LES/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec le Malawi	DP/CCF/MLW/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec le Mozambique	DP/CCF/MOZ/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec le Sénégal	DP/CCF/SEN/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec le Swaziland	DP/CCF/SWA/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec le Togo	DP/CCF/TOG/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec la République-Unie de Tanzanie	DP/CCF/URT/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec la Zambie	DP/CCF/ZAM/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec le Bhoutan	DP/CCF/BHU/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec la Chine	DP/CCF/CPR/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec la République populaire démocratique de Corée	DP/CCF/DRK/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec l'Indonésie	DP/CCF/INS/2

Deuxième cadre de coopération de pays avec la Mongolie	DP/CCF/MON/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec le Népal	DP/CCF/NEP/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec Sri Lanka	DP/CCF/SRL/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec la République de Moldova	DP/CCF/MOL/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec le Brésil	DP/CCF/BRA/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec le Chili	DP/CCF/CHI/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec le Guatemala	DP/CCF/GUA/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec le Pérou	DP/CCF/PER/2
Deuxième cadre de coopération de pays avec l'Uruguay	DP/CCF/URU/2
Approuvé le premier cadre de coopération sous-régionale pour les Caraïbes	DP/SCF/CAR/1
Approuvé la deuxième prorogation du premier cadre de coopération de pays avec l'Argentine	DP/CCF/ARG/1/EXT.II

Pris note des prorogations des cadres de coopération de pays ci-après :

Première prorogation du premier cadre de coopération de pays avec le Bénin	DP/CCF/BEN/1/EXT.I
Première prorogation du premier cadre de coopération de pays avec les Comores	DP/CCF/COI/1/EXT.I
Première prorogation du premier cadre de coopération de pays avec la Côte d'Ivoire	DP/CCF/IVC/EXT.I
Première prorogation du premier cadre de coopération de pays avec le Ghana	DP/CCF/GHA/1/EXT.I
Première prorogation du premier cadre de coopération de pays avec la Mauritanie	DP/CCF/MAU/1/EXT.I
Première prorogation du premier cadre de coopération de pays avec les Fidji	DP/CCF/FIJ/1/EXT.I
Première prorogation du premier cadre de coopération de pays avec les États fédérés de Micronésie	DP/CCF/FSM/1/EXT.I

Première prorogation du premier cadre de coopération de pays avec l'Inde	DP/CCF/IND/1/EXT.I
Première prorogation du premier cadre de coopération de pays avec Kiribati	DP/CCF/KIR/1/EXT.I
Première prorogation du premier cadre de coopération de pays avec les Îles Marshall	DP/CCF/MAS/1/EXT.I
Première prorogation du premier cadre de coopération de pays avec Nioué	DP/CCF/NIU/1/EXT.I
Première prorogation du premier cadre de coopération de pays avec les Palaos	DP/CCF/PLU/1/EXT.I
Première prorogation du premier cadre de coopération de pays avec la Papouasie-Nouvelle-Guinée	DP/CCF/PNG/1/EXT.I
Première prorogation du premier cadre de coopération de pays avec le Samoa	DP/CCF/SAM/1/EXT.I
Première prorogation du premier cadre de coopération de pays avec les Îles Salomon	DP/CCF/SOI/1/EXT.I
Première prorogation du premier cadre de coopération de pays avec les Tonga	DP/CCF/TON/1/EXT.I
Première prorogation du premier cadre de coopération de pays avec Tuvalu	DP/CCF/TUV/1/EXT.I
Première prorogation du premier cadre de coopération de pays avec Vanuatu	DP/CCF/VAN/1/EXT.I

Pris note du rapport relatif à Nauru : affectation d'un montant cible pour l'allocation des ressources de base (DP/2001/31);

Point 6. UNOPS : questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2001/14 du 13 septembre 2001 sur les prévisions budgétaires révisées de l'exercice biennal 2000-2001 et le projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003;

Pris note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les prévisions budgétaires révisées de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2000-2001 et son projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003 (DP/2001/29);

Débat consacré au FNUAP

Point 7. Programmes de pays et questions connexes

Approuvé les programmes d'assistance ci-après :

Assistance au Gouvernement du Bhoutan	DP/FPA/BTN/4
Assistance au Gouvernement de l'Érythrée	DP/FPA/ERI/2
Assistance au Gouvernement de l'Éthiopie	DP/FPA/ETH/5
Assistance au Gouvernement de la Gambie	DP/FPA/GMB/5
Assistance au Gouvernement de la Mongolie	DP/FPA/MNG/3
Assistance au Gouvernement du Maroc	DP/FPA/MAR/6
Assistance au Gouvernement du Mozambique	DP/FPA/MOZ/6
Assistance au Gouvernement du Niger	DP/FPA/NER/5
Assistance au Gouvernement du Sénégal	DP/FPA/SEN/5
Assistance au Gouvernement de Sri Lanka	DP/FPA/LKA/6
Assistance au Gouvernement du Soudan	DP/FPA/SDN/4
Assistance au Gouvernement de la République arabe syrienne	DP/FPA/SYR/6
Assistance au Gouvernement de la Thaïlande	DP/FPA/THA/8

Approuvé la demande de financement supplémentaire au titre du programme d'assistance du FNUAP aux pays anglophones et néerlandophones des Caraïbes (DP/FPA/CP/179/EXT/1);

Approuvé le programme d'assistance du FNUAP au Myanmar (DP/FPA/MMR) et demandé au Directeur exécutif de lui faire rapport tous les ans sur son exécution, à l'occasion de sa session annuelle;

Point 8. Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2001/16 du 14 septembre 2001 sur le projet d'appui biennal du FNUAP pour l'exercice 2002-2003;

Pris note de l'examen financier annuel pour 2000 (DP/FPA/2001/11);

Pris note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget d'appui biennal du FNUAP pour l'exercice 2002-2003 (DP/FPA/2001/12);

Point 9. Questions diverses